

## MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Fiche d'enregistrement des embarcations nautiques.  
Résidents et non-résidents

---

### INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse de  
résidence : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Carte de conducteur  
D'embarcation de  
Plaisance : \_\_\_\_\_

### INFORMATION SUR L'EMBARCATION

MARQUE : \_\_\_\_\_ . MODÈLE : \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Preuve d'immatriculation de l'embarcation valide au nom du demandeur.

Catégorie : Ponton \_\_\_\_\_ Chaloupe \_\_\_\_\_ Autre : \_\_\_\_\_

Type de moteur : 2 temps : \_\_\_\_\_ 4 temps : \_\_\_\_\_ Électrique : \_\_\_\_\_

### COMPORTEMENT DE TOUT BON NAVIGATEUR

- Respecter les lois, codes et règlements régissant la conduite d'une embarcation et les limites d'alcool.

- Respecter une distance sécuritaire des autres utilisateurs selon la nature (baigneurs, canots, kayak, chaloupe, voilier ,nageurs, etc.
- Disposer dans l'embarcation des équipements de sécurité obligatoires( v.f.i., extincteur, lampe de poche , écope, etc.)
- Interdire à quiconque de déverser des eaux usées provenant de mon embarcation dans le lac.
- Respecter les droits des propriétaires riverains, de ne prendre pied sur les berges que si j'en ai l'autorisation .
- Respecter les consignes émises par les préposés des rampes de mise à l'eau.
- Éviter tout débordement d'essence lors du ravitaillement et de ranger avant le départ , les contenants d'essence à un endroit sécuritaire hors de la rive et du quai.

TARIFICATION
--------------

Moteur à essence : \$75.00 \_\_\_\_\_

Moteur électrique :\$20.00 \_\_\_\_\_

Autre..... :\$10.00 \_\_\_\_\_

**Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts. J'atteste avoir lu et compris les conditions ci-présentes .**

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Préposé(e)

DATE : \_\_\_\_\_  
Année – mois - jour